

# Formation Sport+ option Basket Ball

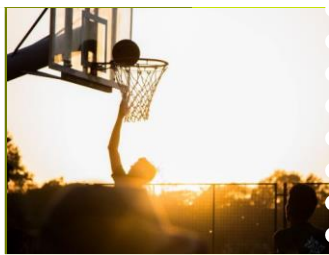
Formation bi-qualifiante BPJEPS Activités Physiques pour  
Tous + BPJEPS Basket Ball

**SITE D'ELVEN**

Offre de formation

2021-2022

SPORT+ OPTION  
BASKET BALL



- ✓ Diplômes de niveau IV inscrits au RNCP
- ✓ Formation habilitée par le Ministère des Sports (DRJSCS)
- ✓ Formation possible en contrat d'apprentissage

86% de réussite  
sur toutes nos  
formations Sport+

## PRESENTATION DE LA FORMATION



- La formation prépare aux BPJEPS APT et Basket Ball. Le premier diplôme permet à ses titulaires d'animer auprès de tous publics des activités multisports. Grâce au BPJEPS Basket, il.elle.s pourront exercer en tant qu'entraîneur.e pour des catégories jeunes
- Elle.il.s participent à la mise en œuvre du projet de leur structure et au fonctionnement de celle-ci

### Durée :

1596 heures dont :

- 896 h en organisme de formation
- 700 heures en structure de stage

### Dates de formation :

- du 30 août 2021  
au 5 août 2022

### Date limite d'inscription :

- 30 avril 2021

### Epreuves de TEP et sélections

- TEP : 1<sup>er</sup> juin 2021
- Sélections : 3 juin 2021

### Nombre de places : 24

### Coût de la formation :

- Financement personnel : 6961,92€
- Autres situations : nous consulter
- Rémunération de l'apprenti.e dans le cadre du contrat d'apprentissage : nous consulter

### Lieu :

IBSA Formation  
Pont Bilio  
56250 ELVEN

### Contact :

Tél. 02 97 93 17 96

Email :

administration  
@ibsa-formation.com

## CONDITIONS D'ACCES



- Être âgé.e de 18 ans
- Être titulaire d'un diplôme premiers secours en cours de validité de type AFPS, PSC1, SST, AFGSU...
- Être apte médicalement à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous et du Basket Ball
- Satisfaire aux épreuves de Tests d'Exigences Préalables
- Réussir les tests de sélections

## METIERS EXERCES



- Educateur.trice Sportif.ive / Animateur.trice Sportif.ive
- Entraîneur.e Basket catégorie « jeunes »
- Responsable des sports dans une collectivité

## EMPLOYEURS POTENTIELS



- Collectivités Territoriales
- Clubs sportifs
- Associations sportives ou socio-éducatives

## FINANCEMENTS POSSIBLES



- **Tout dispositif de formation professionnelle continue** (employeur, CPF Projet de Transition Professionnelle, compte personnel de formation...)
- **Contrat d'apprentissage**
  - à établir par la structure employeur (association, club sportif, collectivité)
  - Une formation intégralement prise en charge pour les employeurs du secteur privé, et une aide du CNFPT pour les structures publiques. Aucun reste à charge pour l'apprenti.e.
  - Pour l'employeur : allègement ou exonération de charges sociales, et aide de l'Etat pour le salaire (structures privées)
- **Contrat de professionnalisation**
- **Financement personnel**

